

**ARRETE N° 2022-089**

fixant la capacité d'accueil de formation dans les instituts ou écoles du secteur paramédical

RENOUVELLEMENT

Ecole régionale d'Infirmiers anesthésistes (ERIADE)
rattaché au Centre Hospitalier Intercommunal Poissy-Saint-Germain-en-Laye (CHIPS)
 10 rue du Champ Gaillard – 78300 POISSY

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

- VU** le code de la santé publique et notamment ses articles L.438-3 et R.4383-2 ;
- VU** l'arrêté du 17 janvier 2017 modifiant l'arrêté du 23 juillet 2012 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier anesthésiste ;
- VU** l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;
- VU** la délibération n° CP 2022-034 du 28 janvier 2022 approuvant le règlement régional des formations paramédicales ;
- VU** l'arrêté n° 15-172 du 21 octobre 2015 portant renouvellement de la capacité d'accueil de l'institut de formation d'infirmiers anesthésistes ;
- VU** l'arrêté n° 2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégation de signature du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR) ;
- VU** l'instruction favorable par les services régionaux du dossier de demande déposé le 16 septembre 2020 ;
- VU** l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 8 septembre 2021 ;

Article 1

Décide de renouveler l'autorisation accordée à l'Ecole régionale d'infirmiers anesthésistes (ERIADE).

Article 2

La capacité d'accueil maximum de l'institut est fixée à 30 places par an, hors apprentissage et VAE.

Article 3

L'enseignement est dispensé en formation continue, au 2, avenue de la source de la Bièvre, 78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
 Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr

Article 4

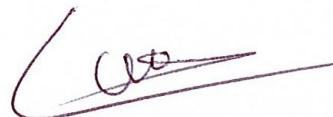
Cette autorisation est valable **cinq ans à compter du 22 octobre 2020.**

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire
Le 12 avril 2022

La Présidente du Conseil Régional
Madame Valérie Pécresse

Par délégation,

L'adjointe à la cheffe du service des relations avec les
organismes
Laurence LARIDANT



Conseil régional

2, rue Simone Veil – 93400 Saint-Ouen-sur-Seine
Tél : 01 53 85 53 85 – www.iledefrance.fr